

Commune de Espiet

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PIÈCE 4 ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Dossier approuvé le :
1⁰ AOUT 2020



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Gironde

Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions
- Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du phénomène **

- F0, F3, G, P2, P1, P0 : Effondrements de cavité souterraine
- P0, P1, P : Chutes de blocs
- G : Glissements de terrain
- F0 : Effondrements d'origine karstique

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du phénomène, éventuellement complété par un indice numérique.

Zone de contrôle périodique obligatoire

■ Réseau hydrographique

Limite communale

